



MIOP - 11 Passage de la Main d'Or 75011 Paris - 0749052748 - mmiop2016@gmail.com - miop.pro

Communiqué de presse du 10 déc. 2019

Rapport de la Cour des Comptes sur l'Ordre des Médecins :

le diagnostic est accablant, il y a urgence à abroger !

Dans la suite de ses rapports sur l'Ordre des Chirurgiens Dentistes en 2016 puis sur celui des Masseurs Kinésithérapeutes en 2017, la **Cour des Comptes** vient de publier celui relatif à l'Ordre des Médecins ...il est lui aussi accablant. Il lève le voile sur les **dérives considérables de l'institution ordinale dans des domaines multiples :**

- activité juridictionnelle et disciplinaire ;
- pratique financière et gestionnaire, appétit immobilier ;
- obscurantisme du fonctionnement au quotidien ;
- rentes de situation pour les conseillers ordinaires nationaux et départementaux , favoritisme familial ;
- bureaucratisme croissant avec multiplication de réunions indemnisées grassement pour les participant-e-s ;
- faillite dans l'application de la déontologie médicale ;
- manque de vigilance face à la relation médecins-industrie,
- complaisance pour des médecins condamnés pénalement pour viols et agressions sexuelles (et le futur procès de Joël Le Scouarnet le confirmera en mars 2020...),
- etc...

Ces différents éléments s'ajoutent à ceux que nous dénonçons depuis la naissance de cet ordre le 7 oct. 1940 (antisémitisme et stigmatisation multiforme dans ces années 40, opposition à la médecine de groupe, à la libéralisation de la contraception et de l'IVG, collusion avec les employeurs au mépris de l'intérêt des salariés, du secret médical et de l'indépendance des pratiques professionnelles, défense des « médecins dépasseurs » contre l'accès aux soins pour l'ensemble de nos concitoyen-ne-s, faillite dans l'organisation des gardes libérales, etc...).

Un tel bilan est consternant. Il devient urgent d'en tenir compte et de débattre publiquement de la dangerosité des ordres des professions de santé. Nos dirigeants politiques ne peuvent laisser les choses en l'état !

Dans l'attente, le MIOP demande que soient établis rapidement :

- la non obligation d'adhérer et de financer ces « syndicats obligatoires », pour les médecins et les autres professionnels de santé ;
- la fin des tribunaux d'exception de ces ordres qui sont dépassés, partiels et anti-démocratiques.